

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/12/2024

Reçu en préfecture le 07/12/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20241202-32_2024_3-BF



Nombre de conseillers

- en exercice 10
- présents 7
- votants 7
- absents 3
- exclus

Date de convocation :

26 novembre 2024

Date d'affichage :

26 novembre 2024

Objet

N° 32/2024

Décision modificative n°3
budget eau 2024

De la commune de DROISY

Séance du 02 décembre 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY ,Cyril CHATANAY , Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)(s) : VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, Olivier BALDI.

Pouvoir(s) donné(s) :

Secrétaire de séance :

M. VICTOR Thibault

M. le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité d'engager des travaux pour le renouvellement d'une colonne d'eau potable de 200m linéaires desservant également les communes de Clermont et Crempigny.

Il rappelle qu'une convention tripartite pour la répartition des charges sur les ouvrages de distribution d'eau potable entre les communes de Droisy, Clermont et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, pour la commune de Crempigny, a été signée le 16/09/2024. Afin de payer les travaux, et en attendant le versement de la subvention demandée, du FCTVA et des participation des autres communes sur le projet de conduite d'eau potable, il est nécessaire de recourir à un prêt relais.

Lors de la séance du 08 avril 2024, le conseil municipal a adopté le Budget annexe de l'eau pour un montant total en dépenses et en recettes de 39 371.56 €.

Il convient donc de modifier le budget annexe de l'eau 2024 et d'inscrire **en recettes** au chapitre 16 le montant du prêt relais octroyé par le Crédit Agricole pour un montant de 220 000 €.

En dépenses, le chapitre 23 est ajusté du même montant afin d'assurer l'équilibre de la section investissement. Cette inscription ne donnera lieu à aucun décaissement en 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'apporter les modifications au budget eau

2024 comme suit:

Section Investissement-Dépenses

Chapitre 23: *Immobilisations en cours* +220 000 euros

Section Investissement-Recettes

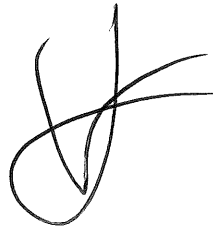
Chapitre 16: *Emprunts et dettes assimilées* + 220 000 euros

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 03 décembre 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 03/12/2024

Et de sa publication le : 03/12/2024

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 03/12/2024

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER

74107

Commune de DROISY - BUDGET EAU M49-97

Code INSEE

Service

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES : Contre	0
Pour	7
Date de convocation :	26/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Paul FORESTIER, Président.

Objet : Décision modificative n°3- budget annexe de l'eau 2024

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		220 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		220 000,00 €
R 1641 : Emprunts en euros		220 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		220 000,00 €

Signataires :	
BALDI Olivier	Excusée
BERNARDI Jérémy	Excusée
CHATANAY Cyril	Excusée
FORESTIER Jean-Paul	
FORESTIER Nicolas	
LAFFIN Carole	
RACINEUX Régis	
REY Pierre-Alain	
VICTOR Emilie	Excusée
VICTOR Thibault	

Certifié exécutoire par Jean-Paul FORESTIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A, le. DROISY, le 02/12/2024

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président

